



Appraisal Institute of Canada
Institut canadien des évaluateurs

INSTITUT CANADIEN DES ÉVALUATEURS

POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)

Cycle 2024-2025 (du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2025)

**Institut canadien des évaluateurs
403 ~ 200, rue Catherine
Ottawa, Ontario K2P 2K9**

TABLE DES MATIÈRES

1	BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME	3
2	LE CYCLE DE PPC	3
3	POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)	3
	Gouvernance de la politique de PPC	3
	Administration de la politique de PPC	3
4	CRÉDITS DE PPC	3
	Définition d'un crédit de PPC.....	3
	Définition d'une heure admissible.....	4
	Crédits de PPC garantis.....	4
	Crédits de PPC non garantis.....	4
	Crédits de PPC pour des activités répétées	4
5	EXIGENCES EN MATIÈRE DE CRÉDITS DE PPC	4
	Tous les membres.....	4
	Membres stagiaires seulement – Exigences de cours de niveau universitaire	5
6	ENREGISTREMENT DES CRÉDITS DE PPC	5
	Responsabilités des membres	5
	Responsabilités de l'ICE	6
	Vérifications du PPC.....	6
7	SANCTIONS EN CAS DE NON-conformité	7
	Tous les membres : Défaut d'obtenir les crédits obligatoires du Séminaire de pratique professionnelle	7
	Membres stagiaires seulement : Défaut de terminer le cours de niveau universitaire.	7
	Tous les membres : Défaut d'obtenir le nombre minimal de 24 crédits de PPC	7
	Mesures disciplinaires supplémentaires	7
	Exceptions aux sanctions en cas de non-conformité	7
	Appels	8
8	ANNEXE A : Mise à jour d'un dossier de PPC.....	9
9	ANNEXE B : Sujets et activités admissibles comme crédits de PPC.....	10
	Sujets admissibles comme crédits de PPC.....	10
	Cours de niveau universitaire	10
	Sujets inadmissibles comme crédits de PPC.....	11
	Activités admissibles comme crédits de PPC.....	11
10	ANNEXE C : DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ POUR LAQUELLE LES CRÉDITS de ppC SONT GARANTIS	14

1 BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

La politique obligatoire de Perfectionnement professionnel continu (PPC) de l'Institut canadien des évaluateurs ("ICE") est conçue pour assurer que :

- Les membres désignés maintiennent et améliorent leurs connaissances et leurs compétences dans leur domaine de pratique tout au long de leur carrière.
- Les membres stagiaires progressent dans leur démarche d'obtention d'une désignation et satisfont aux exigences académiques pour la désignation.

Le politique de PPC de l'ICE encourage et favorise l'apprentissage continu, tout en veillant à ce que l'ICE respecte ses obligations de protection de l'intérêt du public. Le Perfectionnement professionnel continu est au cœur d'une profession d'évaluation dynamique et solide et promeut le respect et la valeur de nos membres.

2 LE CYCLE DE PPC

Le cycle de PPC 2024-2025 est en vigueur du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2025.

3 POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)

Gouvernance de la politique de PPC

Le Comité des admissions et de l'accréditation (CAA) est responsable de la politique de PPC, de l'établissement des normes académiques et d'Expérience pratique et de la définition des politiques concernant les qualifications et compétences professionnelles pour l'admission à et l'accréditation par l'ICE.

Administration de la politique de PPC

La politique de PPC est administrée par le Bureau national de l'ICE. Toutes les demandes de renseignements relatives au PPC doivent être adressées à info@aicanada.ca.

4 CRÉDITS DE PPC

Définition d'un crédit de PPC

Un (1) crédit de PPC est défini comme une (1) heure qualifiante d'apprentissage professionnel sur un sujet qui fait progresser les connaissances et/ou les habiletés des membres de l'ICE en matière de principes de valeur et de compétences dans le domaine des biens immobiliers.

Les crédits de PPC réclamés doivent refléter un perfectionnement professionnel qui augmentera les connaissances, les capacités et les compétences d'un membre en ce qui concerne les services d'évaluation professionnelle. Le [profil des compétences de l'ICE](#) décrit les compétences requises pour réussir comme Évaluateur Professionnel (É. Pro.).

Définition d'une heure admissible

Une (1) heure de perfectionnement professionnel ne doit pas être de moins de 60 minutes et doit consister uniquement en un enseignement de perfectionnement professionnel. La préparation, l'inscription, le temps de déplacement et de réseautage et les pauses/repas ne sont pas considérés comme perfectionnement professionnel.

Crédits de PPC garantis

Les crédits pour les cours élaborés, parrainés ou autorisés par le Bureau national de l'ICE (p. ex. le Séminaire de pratique professionnelle (SPP), les Congrès nationaux de l'ICE, les cours du programme d'études de l'ICE, les cours de PPC de ULaval, etc.) sont garantis comme étant reconnus conformes par la politique de PPC de l'ICE.

Crédits de PPC non garantis

Les crédits pour les cours non élaborés, parrainés ou autorisés par le Bureau national de l'ICE ne sont pas garantis comme étant reconnus conformes par la politique de PPC de l'ICE.

En inscrivant des crédits non garantis dans son dossier de PPC, un membre accepte le risque que les crédits ne répondent pas aux exigences de la politique de PPC et pourraient ne pas être acceptés par l'auditeur.

Les membres dont les crédits sont refusés à la suite d'une vérification par l'auditeur se verront accorder un délai supplémentaire de 6 mois pour satisfaire aux exigences en suspens. (Voir l'annexe B pour des exemples de sujets admissibles).

Crédits de PPC pour des activités répétées

Des crédits de PPC ne seront pas accordés deux fois pour une activité de perfectionnement professionnel effectuée plus d'une fois dans un même cycle de PPC.

5 EXIGENCES EN MATIÈRE DE CRÉDITS DE PPC

Tous les membres

Tous les membres doivent obtenir un minimum de 24 crédits de PPC dans le cycle de PPC en cours en :

- complétant le Séminaire de pratique professionnelle (SPP) avant le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle il est diffusé (à condition qu'il soit disponible dans les deux langues officielles le 1 mars de l'année civile) pour sept (7) crédits de PPC (**Noter** : l'exigence relative au Séminaire de pratique professionnelle (SPP) ne peut être satisfaite que par la participation au Séminaire de pratique professionnelle de l'ICE. Aucune substitution ne sera reconnue comme équivalente.) ; et
- obtenant au moins 17 crédits de PPC dans le cadre d'activités de perfectionnement professionnel admissibles.

Jusqu'à huit (8) crédits de PPC provenant d'activités de perfectionnement professionnel admissibles autres que le Séminaire de pratique professionnelle (SPP) peuvent être reportés au cycle de PPC suivant.

Membres stagiaires seulement – Exigences de cours de niveau universitaire

Chaque cycle de PPC, les membres stagiaires doivent suivre au moins un cours de niveau universitaire (c'est-à-dire un cours du programme de l'ICE ou un cours pour obtenir un diplôme) et obtenir 12 crédits de PPC sur les 17 crédits de PPC provenant d'activités de perfectionnement professionnel qualifiées. (**Noter** : Les membres stagiaires qui ont obtenu un diplôme universitaire, réussi le programme d'études et les études de cas guidées (c'est-à-dire BUSI 398, BUSI 497 ou BUSI 499) ne seront **pas** tenus de suivre le cours obligatoire de niveau universitaire. Toutefois, ils continueront d'être tenus d'obtenir 17 crédits de PPC dans le cadre d'activités de perfectionnement professionnel qualifiantes.)

Les membres stagiaires qui adhèrent à l'ICE au cours de la deuxième année d'un cycle de PPC doivent suivre au moins un (1) cours de niveau universitaire donnant droit à 12 crédits de PPC afin d'obtenir 12 crédits d'activités de perfectionnement professionnel admissibles (plutôt que 17).

6 ENREGISTREMENT DES CRÉDITS DE PPC

Responsabilités des membres

Il incombe aux membres :

- D'afficher les crédits de PPC qui ne sont pas affichés par le Bureau national de l'ICE.
- De veiller à ce que leur dossier de PPC soit exact.

- De conserver les preuves de présence appropriées, comme les certificats de présence et d'assiduité, relevés de notes et une description publiée des événements qui justifie les crédits de PPC réclamés.
 - Les membres sont tenus de conserver cette documentation pendant une période d'un (1) an après la fin d'un cycle de PPC aux fins de vérification.

Responsabilités de l'ICE

Il incombe au Bureau national de l'ICE :

- D'afficher au dossier de PPC d'un membre les crédits de PPC pour :
 - l'achèvement du SPP,
 - la participation à l'examen volontaire par les pairs et
 - la participation aux Congrès, cours et séminaires nationaux de l'ICE.
- De calculer et d'afficher au dossier de PPC d'un membre un maximum de huit (8) crédits reportés du cycle précédent, le cas échéant.
- D'effectuer des vérifications aléatoires des dossiers de PPC des membres.

Vérifications du PPC

Un certain nombre de membres de l'ICE feront l'objet d'une vérification aléatoire à chaque cycle de PPC afin de vérifier que les crédits affichés à leur dossier de PPC sont conformes à la politique de PPC de l'ICE.

De plus, tous les membres stagiaires feront l'objet d'une vérification de leurs 12 crédits obligatoires accordés pour la réussite du cours de niveau universitaire requis à chaque cycle.

Dans les cas où un membre a affiché des crédits de PPC qui sont par la suite jugés inadmissibles lors d'une vérification, ce membre aura six (6) mois après la fin d'un cycle de PPC (jusqu'au 30 juin de l'année concernée), sans pénalité, pour remplacer ces crédits inadmissibles par des crédits admissibles.

Un membre qui enregistre sciemment des crédits de PPC de manière incorrecte ou qui enregistre sciemment des crédits de PPC inadmissibles peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

7 SANCTIONS EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

Tous les membres qui ne se conforment pas à la politique de PPC de l'ICE feront l'objet de sanctions. Les sanctions ne peuvent être annulées ou réduites par le Bureau national de l'ICE ou par des associations provinciales ou les affiliés de l'ICE.

Tous les membres : Défaut d'obtenir les crédits obligatoires du Séminaire de pratique professionnelle

Les membres qui ne satisfont pas à l'exigence du Séminaire de pratique professionnelle (SPP) seront passibles d'une amende de 500 \$ et d'une suspension jusqu'à ce que toutes les exigences du SPP soient satisfaites. Les crédits de PPC seront appliqués au cycle approprié.

Membres stagiaires seulement : Défaut de terminer le cours de niveau universitaire

Les membres stagiaires qui ne satisfont pas à l'exigence de cours de niveau universitaire seront passibles d'une amende de 500 \$. Les membres stagiaires doivent compléter et déclarer les crédits requis dans les six (6) mois suivant le dernier jour du cycle de PPC précédent (le 30 juin d'une année concernée).

Si, après six (6) mois, le membre stagiaire ne s'est pas conformé à l'exigence, son statut de membre stagiaire sera suspendu jusqu'à ce que toutes les exigences soient satisfaites. Tous les crédits seront appliqués au cycle approprié.

Tous les membres : Défaut d'obtenir le nombre minimal de 24 crédits de PPC

Les membres qui ne satisfont pas à l'exigence des 24 crédits de PPC requis seront passibles d'une amende de 500 \$. Les membres doivent compléter et déclarer les crédits requis dans les six (6) mois suivant le dernier jour du cycle de PPC précédent (le 30 juin d'une année concernée).

Si, après six (6) mois, le membre ne s'est pas conformé à l'exigence, le membre sera suspendu jusqu'à ce que toutes les exigences soient satisfaites. Tous les crédits seront appliqués au cycle approprié.

Mesures disciplinaires supplémentaires

Le défaut de se conformer à la politique de PPC de l'ICE peut entraîner des mesures disciplinaires supplémentaires.

Exceptions aux sanctions en cas de non-conformité

Les membres qui, pour des raisons médicales, pour des raisons familiales graves ou pour un congé parental, ne satisfont pas à l'exigence minimale de 24 crédits exigés pour un

cycle de deux ans peuvent demander une exemption ou une réduction des crédits exigés sur présentation d'une demande écrite (le courriel est acceptable) au directeur de l'éducation des membres au Bureau national de l'ICE.

Appels

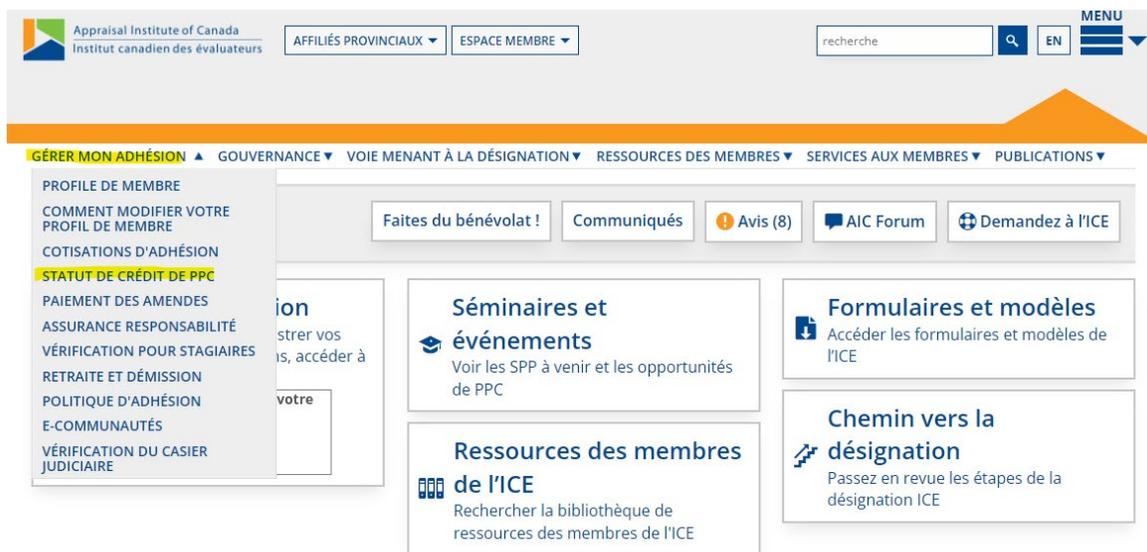
Un membre frappé d'une suspension en raison de sa non-conformité à la politique de PPC peut interjeter appel auprès du sous-comité d'appel. Une [demande d'appel](#) peut être présentée à l'ICE à info@aicanada.ca.

8 ANNEXE A : MISE À JOUR D'UN DOSSIER DE PPC

Se connecter au portail des membres de l'ICE.



Cliquez sur GÉRER MON ADHÉSION puis sur STATUT DE CRÉDIT DE PPC pour accéder à votre dossier de PPC.



Cliquez sur enregistrer vos crédits pour mettre à jour votre dossier de PPC.



9 ANNEXE B : SUJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES COMME CRÉDITS DE PPC

Sujets admissibles comme crédits de PPC

Un large éventail de sujets sont admissibles à des crédits de PPC. Ils comprennent, sans s'y limiter, les sujets suivants :

Compétences fondamentales

- Évaluation
- Méthodes d'évaluation
- Principes de valeur
- Mathématiques
- Communication (générale)
- Droit immobilier
- Rédaction
- Art oratoire

Compétences spécialisées

- Compétences techniques et du comportement
- Négociation, médiation, résolution de conflit
- Comptabilité, finances
- Étude de fonds de réserve
- Témoin expert
- Évaluation de biens dégradés

Compétences technologiques ou applications pertinentes à la profession d'évaluation

- Microsoft Excel
- Pensée critique
- Expropriation
- Évaluation de logements de spécialité
- Prévisions
- Comportement organisationnel
- Gestion du changement
- Droit des affaires

Leadership/affaires

- Marketing
- Planification stratégique
- Gestion des ressources humaines
- Développement des affaires
- Médias sociaux
- Relations avec les médias

Pour une liste complète des cours de PPC et BUSI de l'Université Laval ainsi que des cours offerts par d'autres partenaires en éducation, veuillez visiter <https://www.aicanada.ca/fr/devenir-un-evaluateur/les-partenaires-en-education/>

Cours de niveau universitaire

Les membres peuvent obtenir un maximum de 12 crédits de PPC en complétant un (1) cours de niveau universitaire au cours d'un cycle de PPC. En cas d'audit, les membres qui

réclament des crédits de PPC pour des cours de niveau universitaire doivent être en mesure de démontrer qu'ils ont suivi le cours avec succès, y compris les résultats de l'examen final.

Sujets inadmissibles comme crédits de PPC

Les domaines d'étude suivants ne sont pas admissibles à des crédits de PPC : Sciences sociales, style de vie, temps de préparation et de présentation relatif à une présentation médiatique, santé, passe-temps et planification financière personnelle.

Activités admissibles comme crédits de PPC

Rédaction d'un article professionnel publié

Les membres peuvent obtenir un maximum de 10 crédits de PPC au cours d'un cycle de deux ans pour la rédaction d'articles professionnels publiés. Les crédits doivent être basés sur le nombre réel d'heures de travail consacrées à la rédaction de l'article. Les articles destinés à la revue Évaluation Immobilière au Canada (ÉIC) seront acceptés, de même que les articles destinés à d'autres publications en dehors de l'ICE. Une copie de l'article publié (fournie par un lien) doit être soumise pour que l'éligibilité à un crédit de PPC soit prise en compte.

Cosignataires/superviseurs des stagiaires

Un membre désigné qui co-signe pour un membre stagiaire peut réclamer sept (7) crédits de PPC dans son dossier de PPC au cours de l'année où le(s) stagiaire(s) qu'ils supervisent obtient(nt) leur(s) désignation(s) de l'ICE.

Un membre désigné non rémunéré qui supervise un membre stagiaire non rémunéré peut réclamer sept (7) crédits de PPC dans son dossier de PPC au cours de l'année où le(s) stagiaire(s) qu'ils supervisent obtient(nt) leur(s) désignation(s) de l'ICE.

Examen volontaire par les pairs

Les membres désignés pourront réclamer des crédits de PPC à chaque cycle de deux ans, sous réserve des lignes directrices suivantes :

- Deux (2) crédits par examen d'un rapport sur formulaire résidentiel jusqu'à un maximum de quatre (4) crédits de PPC.
- Quatre (4) crédits par examen de rapports narratifs (courts ou complets) jusqu'à un maximum de huit (8) crédits de PPC.
- Le Bureau national de l'ICE affichera les crédits de PPC dans le dossier du membre à la fin de l'examen par les pairs.

- Un examen par les pairs imposé à titre de sanction de pratique découlant du processus disciplinaire ne sera pas admissible à des crédits de PPC.

Enseignement et tutorat

Des crédits de PPC peuvent être réclamés pour des activités d'enseignement et de tutorat en rapport avec les catégories d'apprentissage définies (voir Annexe B). Un membre peut réclamer un maximum de sept (7) crédits de PPC par année pour un maximum de 14 crédits de PPC par cycle pour ces activités.

Assemblée générale annuelle (AGA)

Un (1) crédit de PPC sera accordé pour la participation à une AGA nationale, provinciale ou de section. Les membres peuvent réclamer un maximum d'un (1) crédit de PPC par année pour un maximum de deux (2) crédits de PPC par cycle pour les AGA.

Bénévolat à l'ICE

Des crédits de PPC peuvent être accumulés pour les activités de bénévolat conformément au tableau suivant. Les activités peuvent comprendre les réunions, la notation, les entrevues, l'instruction, le travail sur les dossiers, etc.

CRÉDITS DE PPC POUR LES ACTIVITÉS DE BÉNÉVOLAT À L'ICE		
Activités de bénévolat à l'ICE	Maximum par année	Maximum par cycle
NATIONAL		
Conseil d'administration	10	20
Comité exécutif	10	20
Comité des candidatures	1	2
Comité des finances et de vérification	1	2
Comité de communications	2	4
Comité des admissions et de l'accréditation	5	10
Comité de pratique professionnelle	5	10
Règlements /Procédures	1	2
Comité de l'assurance	1	2
Comité du Congrès de l'ICE	4	8
Comité de défense des intérêts	2	4
Conseil du président sur la diversité et l'inclusion	2	4
Autres comités nationaux	1	2
SOUS-COMITÉS NATIONAUX		
Correction de l'examen d'expérience appliquée	12	24
Examineur EDC – Expérience appliquée	6	12
Examen par les pairs (<i>bénévole/EPT/Disciplinaire</i>)	13	26
Sous-comité d'enquête	9	18
Médiateur en pratique professionnelle	11	22
Sous-comité d'adjudication	11	22
Sous-comité d'appel	8	16
Sous-comité des normes	3	6
PROVINCIAL		
Conseil d'administration (*)	5	10
Comité exécutif (*)	2	4
Autres comités (*)	2	4
CHAPITRE		
Comité exécutif du chapitre (*)	3	6

(*) Définition de « réunion formelle » : Une réunion tenue par un comité actif pour laquelle un procès-verbal est dressé et dont les activités sont présentées au Conseil.

10 ANNEXE C : DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ POUR LAQUELLE LES CRÉDITS DE PPC SONT GARANTIS

Qui peut présenter une demande?

Les organismes ou fournisseurs de services de l'extérieur peuvent demander des crédits garantis pour les activités de perfectionnement professionnel et/ou les cours qu'ils offrent. L'ICE évaluera tous les cours de PPC, la matière des séminaires et des ateliers qui seront soumis par des fournisseurs externes et déterminera s'ils sont admissibles à des crédits de PPC et s'ils peuvent obtenir le statut « garanti ».

Processus d'examen

Les organismes et fournisseurs de services de l'extérieur peuvent demander que leurs crédits soient « garantis » en tout temps. La demande et les documents à l'appui seront examinés par le directeur de l'éducation des membres.

Examen du crédit

Tous les programmes qui sont admissibles à des crédits de PPC en vertu des lignes directrices de PPC de l'ICE seront « garantis » par l'ICE pour un nombre défini de crédits. Les programmes de type cours seront « garantis » pour une période de trois ans tant que le contenu du cours reste inchangé, renouvelable après révision.

Si leur demande est acceptée, les postulants doivent accepter de suivre la politique de l'ICE en ce qui concerne l'identification du programme comme étant admissible aux crédits de PPC (voir « Énoncé de PPC et logo de l'ICE » ci-dessous).

	La réussite de ce programme permet aux membres de l'Institut canadien des évaluateurs de réclamer X crédits de PPC pour leurs exigences de perfectionnement professionnel continu – www.aicanada.ca/fr/
---	---

Le logo de l'ICE et l'Énoncé de PPC doivent être placés bien en vue sur la brochure, les documents définitifs du programme et le formulaire d'inscription. Tout le matériel promotionnel doit être approuvé par l'ICE avant d'être diffusé.